PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés de la MRC, tenue le seizième jour de janvier deux mille douze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

M. Judes Landry, maire de Cap-Chat

M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts

M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre

M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui

M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude

M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre

Sont également présents :

M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

VÉRIFICATION DU QUORUM - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7357-01-2012 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7358-01-2012 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 a été courriellé à chacun des maires le 10 janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7359-01-2012 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 a été courriellé à chacun des maires le 10 janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7360-01-2012 TNO

Approbation des listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 21 172,98 \$ Comptes payés, pour un total général de 96 706,69 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7361-01-2012 TNO

Résiliation de l'entente relative au service de paiements de factures de la Banque Nationale du Canada

CONSIDÉRANT QU'il existe une entente relative au service de paiements de factures entre les territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie et la Banque Nationale du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Nationale du Canada a décidé d'imposer unilatéralement des frais de 25 \$ par mois pour tout fournisseur inscrit au service de paiements de factures à la banque;

CONSIDÉRANT QUE le service de paiements de factures à la Banque Nationale du Canada est offert aux contribuables des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour le paiement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE les frais imposés par la banque sont élevés compte tenu du nombre de transactions effectué par nos contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables disposent d'autres modes de paiement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

 résilie l'entente relative au service de paiements de factures de la Banque Nationale du Canada; 2. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le ou les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7362-01-2012 TNO

Liste de priorités 2012-2013, programme RénoVillage

CONSIDÉRANT QUE la liste de priorités 2011-2012 du programme RénoVillage est épuisée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit établir une nouvelle liste de priorités pour l'année 2012-2013 pour le programme RénoVillage, lequel est offert par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a une seule inscription à ce programme;

CONSIDÉRANT l'évaluation de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE établisse la liste de priorités 2012-2013 du programme RénoVillage de la manière suivante :

35 points : Résidence du 721, route du Parc, à Cap-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7363-01-2012 TNO

Modification à la résolution numéro 7337-12-2011 TNO titrée Demande d'appui : Développement d'un projet éolien sur les territoires de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la MRC de La Côte-de-Gaspé

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification au 7^e paragraphe de la résolution numéro 7337-12-2011 TNO titré *Demande d'appui*: Développement d'un projet éolien sur les territoires de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le 7^e paragraphe de la résolution numéro 7337-12-2011 TNO titré *Demande d'appui : Développement d'un projet éolien sur les territoires de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la MRC de La Côte-de-Gaspé* de la manière suivante :

D'ajouter à la fin de ce paragraphe ce qui suit :

... et à ses modifications subséquentes;

Et se lira ainsi:

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse cartographique, il semble que le projet éolien tel que présenté, en novembre 2011, ne contrevient pas au Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie (RCI 2004-204) et à ses modifications subséquentes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épurésolu de lever la séance à	uisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est à 19 h 20.
Allen Cormier, préfet	Renée Deschênes
	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Je, Allen Cormier, atteste qu signature par moi de toutes l du «Code municipal du Québ	ue la signature du présent procès-verbal équivaut à la les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) bec».